

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1011/B.P.E. CONCERNANT LES SERVICES ETAT

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 août 1963

Numéro JO
n° 9 du 31/08/1963

Date du numéro
31 août 1963

TEXTE INTÉGRAL

Sont constatés au titre de l'année 1963. dans le Corps de la Sûreté Générale de la Côte Française des Somalis, les franchissements d'échelon ci-après : 1° Cadre des Brigadiers de la Sûreté Générale : Du 2e au 3e échelon du grade de Brigadier de 1er classe : Mohamed Youssouf Cheïk, pour compter du 1er janvier 1963. Du 1er au 2e échelon du grade de Brigadier de 3e classe : Meidel Bileh Ali, pour compter du 26 juin 1963. 2° Cadre des Agents de la Sûreté Générale : Du 1er au 2e échelon du grade d'Agent de 1er classe : Ahmed Abdi Abdallah, pour compter du 6 décembre 1963 ; Yacoub Halato, pour compter du 16 août 1963 (Sce détaché). Du 2e au 3e échelon du grade d'Agent de 2e classe : Dabale Mohamed Darkaka, pour compter du 1er juin 1963. Les dépenses résultant de la présente décision sont imputables au Budget de l'Etat.